

## **Compte-rendu synthétique du Conseil municipal du 22 juin 2015.**

La séance était présidée par le Maire, Xavier JEAN.

Tous les élus étaient présents à l'exception de B. DREYFUS, pvr à A. HUELVAN, Ph. BAZIRE, pvr à Ph. GAY, O. ANDRE, pvr à F. BIDAN, S. SOUBIGOU, pvr au Maire, JM. KEREBEL, pvr à R. COGUIEC, Ch. HAMON.

### **Installation d'une nouvelle conseillère municipale et information quant à l'attribution de délégations.**

La démission de Monsieur Patrice LAMOUR ayant été acceptée par le sous-Préfet de BREST, le Maire installe en tant que conseillère municipale Madame Geneviève SALAUN.

Monsieur QUEMENEUR, qui était le candidat suivant sur la liste « le Conquet Cap 2020 » n'a pas souhaité entrer au Conseil municipal.

Le Maire informe le Conseil de l'attribution de délégations à Madame SALAUN, qui prendra en charge la promotion et l'animation touristique, et à Monsieur COGUIEC, qui accepte la délégation aux associations sportives. Les indemnités attribuées à P. LAMOUR seront partagées entre les deux élus qui se voient attribuer des délégations.

### **Modification des statuts de l'Office municipal de tourisme.**

#### **Désignation de conseillers municipaux appelés à siéger au comité directeur de l'Office Municipal de Tourisme et désignation d'un nouvel administrateur représentant les commerçants.**

La municipalité estime nécessaire que la composition du comité directeur soit revue pour permettre l'intégration d'une « personnalité qualifiée » supplémentaire, représentant de l'association des commerçants qui redevient un interlocuteur actif de la commune et qui doit pouvoir être force de proposition à l'office de tourisme.

La composition du Comité directeur est donc portée à 17 membres : 9 élus et 8 personnalités qualifiées (unanimité).

Le Conseil municipal approuve la désignation de Jean-Denis JOURDEN au sein du comité directeur, en tant que représentant de l'association des commerçants qu'il préside aujourd'hui (unanimité).

Le Conseil approuve également la nomination au sein du comité directeur de Geneviève SALAUN et Annaïg LARSONNEUR (*abstentions de Ph. GAY, Ph. BAZIRE, B. DREYFUS et A. HUELVAN*).

### **Désignation d'un nouvel administrateur au Centre Communal d'Action Sociale, Désignation du représentant de la commune au Syndicat du Vélodrome, Modification de la composition des commissions.**

Le remplacement de P. LAMOUR au sein des commissions et organismes extérieurs est organisé ainsi, à l'unanimité :

Syndicat du Vélodrome : Roger COGUIEC,

CCAS : remplacement par Elisabeth CARRERE,

Culture, communication : Annaïg LARSONNEUR,

Vie associative : Roger COGUIEC.

Annie MILIN complète par ailleurs la commission urbanisme. Les autres conseillers, invités à faire connaître leur volonté d'intégrer de nouvelles commissions, n'ont pas souhaité donner suite à cette proposition.

### **Modification du tableau des effectifs.**

Un agent, mis à disposition des écoles pour délivrer des enseignements d'éducation physique et sportive et responsable de l'animation de l'« accueil jeunes », vient de réussir l'examen professionnel d'Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives principal. Il est donc proposé de transformer son poste d'ETAPS en poste d'ETAPS principal. L'incidence financière de ce changement de grade, mineure pour 2015, a été prévue au budget primitif. Unanimité pour créer ce poste.

### **Avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État,**

Unanimité pour recourir gratuitement aux services de MEGALIS (syndicat mixte dont la CCPI est membre) pour procéder à la télétransmission des actes en préfecture pour le contrôle de légalité et pour les marchés publics.

### **Convention relative à l'instruction des actes d'urbanisme à conclure avec la communauté de communes du Pays d'Iroise.**

Unanimité pour recourir aux services, gratuits, du nouveau pôle d'instruction des demandes d'urbanisme créé à Lanrivoaré par la CCPI et la CCPA pour se substituer aux services de l'Etat. A la demande de Philippe GAY, le Maire confirme que ces services d'instruction technique ne supplanteront pas la commission d'urbanisme qui reste en place pour le

conseiller avant la signature des autorisations d'urbanisme.

### Cession d'un délaissé de voirie

Un délaissé de voirie de 49m<sup>2</sup>, inutilisé et sans fonction de desserte depuis plusieurs dizaines d'années, au droit d'une propriété à Kermergant, est cédé à Monsieur et Madame PERS, les riverains concernés. Le délaissé est au préalable désaffecté et déclassé. Philippe GAY rappelle qu'il avait été convenu en commission d'urbanisme qu'un soin particulier devrait être consacré au traitement des talus de cette nouvelle unité foncière. L'acte de vente le rappellera.

### Subvention complémentaire au Souvenir Français.

Le Souvenir Français a l'opportunité d'acquérir un nouveau drapeau pour une somme très intéressante (550 € au lieu de 1000 €) ; la somme est quasi réunie. Une subvention communale de 100 € permet de boucler le financement de ce projet qui participe aux actions liées au devoir de mémoire portées par l'association. Unanimité.

### Questions diverses

Marcel QUELLEC intervient pour souligner le succès et la qualité de l'**Atelier participatif Agenda 21** organisé samedi 20 juin au restaurant scolaire.

Plusieurs dizaines de Conquétois ont répondu à l'invitation de la municipalité et participé aux réflexions organisées et animées par Bertrand COQUILLAUD, destinées à proposer les actions qui constitueront l'Agenda conquétois.

Le comité de pilotage Agenda21 va maintenant examiner la faisabilité de ces actions qui seront retenues par le Conseil municipal et feront l'objet de fiches détaillées.

Marcel QUELLEC évoque également le succès et l'intérêt des journées d'ouverture des sentiers menées par les élus et des membres d'associations.

Roger COGUIEC rend compte des opérations d'endiguement des fuites et de **dépollution menées au port** depuis la découverte du dysfonctionnement du système de pompage de la cuve de gazole, vendredi 12 juin. Ce dysfonctionnement avait conduit à la perte de 18 000 litres de gazole, à priori répandus dans le terre-plein et s'écoulant progressivement dans le port. Après l'intervention en urgence des pompiers, ce sont des entreprises spécialisées dans la dépollution qui, mandatées par la coopérative et ses assureurs, ont mis en œuvre les opérations de recherche du gazole et de nettoyage du site.

Ces opérations sont toujours en cours et sous contrôle. La pollution de la ria et du littoral a été évitée grâce à la mise en œuvre d'un barrage flottant absorbant.

Geneviève SALAUN remercie le Maire pour sa confiance et rend hommage au formidable dévouement de son prédécesseur. Elle trouve un **Office de Tourisme** en ordre de marche, prêt à accueillir les visiteurs de la commune et à animer la cité.

### Le Maire intervient pour :

- Se féliciter que le **nouveau bateau du Parc Marin**, qui lui permettra d'accomplir davantage de missions dans de meilleures conditions de sécurité et d'efficacité ait bien trouvé sa place dans le port du Conquet.

- Indiquer que les réflexions du groupe de travail « **village-vacances** » progressent. Ce groupe réfléchit à l'avenir de la structure dont la professionnalisation pérenne s'impose. Sa dernière réunion a été ouverte à l'ensemble des élus intéressés et a permis de rencontrer les représentants d'une société spécialisée dans la gestion des centres de vacances et des équipements de loisirs nautiques dans l'ouest Bretagne. Cette société sera un interlocuteur intéressant pour des discussions qui devront intervenir rapidement si l'on souhaite que le village-vacances bénéficie d'une commercialisation efficace pour les prochaines saisons. La perspective d'un bail emphytéotique, tel que celui qui a été adopté au camping, est évoquée.

- Rappeler que la réflexion sur les **communes nouvelles** mérite d'être poursuivie. Une première rencontre a été organisée le mardi 9 juin à l'attention des élus de PLOUGONVELIN, MOLENE, TREBABU, PLOUMOGUER et LE CONQUET. A cette occasion Monsieur Alban KERBOEUF, consultant spécialisé dans l'organisation des collectivités, a présenté aux élus le contexte historique, législatif et politique dans lequel s'inscrivent les différents modes de coopération territoriale, dont les communes nouvelles constituent une forme aboutie. Il sera nécessaire de poursuivre cette réflexion dès la rentrée, pour examiner si un projet commun peut être porté dans l'intérêt du territoire et de ses habitants.